

## **Hommage à Pierre Verge (1936–2015)** **Tribute to Pierre Verge (1936–2015)**

Guyline Vallée

Volume 70, numéro 1, hiver 2015

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1029277ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1029277ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Vallée, G. (2015). Hommage à Pierre Verge (1936–2015) / Tribute to Pierre Verge (1936–2015). *Relations industrielles / Industrial Relations*, 70(1), 3–10.  
<https://doi.org/10.7202/1029277ar>

Résumé de l'article

Avec le décès de Pierre Verge, la revue *Relations industrielles/Industrial Relations* perd un réputé contributeur et un précieux ami. À la demande de la direction de la revue, la professeure Guyline Vallée, qui connaît bien l'oeuvre de Pierre Verge et qui a travaillé avec lui, a accepté de rédiger ce texte hommage faisant état de sa contribution à l'avancement du droit de travail et des relations industrielles au Québec et au Canada.

## Homage à Pierre Verge (1936–2015)

**Avec le décès de Pierre Verge, la revue *Relations industrielles / Industrial Relations* perd un réputé contributeur et un précieux ami. À la demande de la direction de la revue, la professeure Guylaine Vallée, qui connaît bien l'œuvre de Pierre Verge et qui a travaillé avec lui, a accepté de rédiger ce texte hommage faisant état de sa contribution à l'avancement du droit de travail et des relations industrielles au Québec et au Canada.**

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès, le 7 février 2015, de Pierre Verge, professeur émérite de la Faculté de droit de l'Université Laval. Véritable humaniste, homme rigoureux, discret et modeste, il laisse en héritage une œuvre colossale qui a contribué à établir le droit du travail comme une branche du droit dotée d'une certaine autonomie au sein de l'ensemble juridique québécois et canadien ainsi que d'une portée universelle et fondamentale d'un point de vue comparé et international. Ses travaux, élaborés sur une période de 50 ans et qui donnèrent lieu à la publication de 14 ouvrages et de 170 articles, ont su expliquer les évolutions de ce domaine du droit, tout autant qu'ils en ont influencé le cours.

Au moment où Pierre Verge publie ses premiers travaux au début des années 1960, les droits du travail au Canada étaient encore en formation : au Québec, le *Code civil du Bas-Canada* fondait une vision contractuelle du lien d'emploi et le droit directement protecteur des salariés, lacunaire, n'était établi que par quelques lois de portée limitée. Inspirés de la *Loi Wagner* américaine, les droits du travail qui existaient au Québec et dans les autres juridictions canadiennes, avaient principalement pour objet les rapports collectifs du travail. S'appuyant sur une étude minutieuse des droits américains et canadiens, Pierre Verge mènera un travail fondamental d'interprétation du sens, des principes et des effets de ce droit nouveau par rapport au droit commun, tout en se montrant critique face à une lecture civiliste des rapports de travail, notamment dans le contexte des débats entourant la révision du *Code civil* au Québec. Au même moment, il est coauteur d'un ouvrage paru en 1971 qui sera largement recensé, tant dans des revues nationales et internationales, et unanimement salué comme le premier ouvrage présentant une étude systématique du droit du travail québécois. Ses travaux de début de carrière ont donc contribué à l'«affirmation» du droit du travail comme une branche du droit à part entière, et non comme une simple croissance du droit commun.

À compter du milieu des années 1970, le droit applicable au travail se complexifie : l'adoption de lois protégeant les libertés et droits fondamentaux de la

personne et de lois établissant des normes d'ordre public applicables à tous les salariés, syndiqués ou non, s'ajoute à une intervention étatique axée jusque-là sur les rapports collectifs du travail. Les modifications constitutionnelles de 1982 qui intègrent la *Charte canadienne des droits et libertés* à la Constitution canadienne, l'entrée en vigueur du *Code civil du Québec* en 1994 ainsi que la multiplication d'accords de libre-échange liant le Canada et assortis d'ententes parallèles visant le travail modifient profondément le cadre juridique applicable au travail. En même temps, l'objet du droit du travail se transforme : à l'emploi salarié, à temps plein, pour une longue durée et un employeur clairement identifiable s'ajoutent de nouvelles formes d'emplois qui ne correspondent plus à ce modèle et qui peuvent se déployer au-delà même du cadre territorial du droit du travail national. Pierre Verge prend acte de cette pluralité de normes désormais applicables à des rapports de travail profondément transformés. La «recomposition» du droit du travail à laquelle il se consacre passera par la recherche de modes d'articulation de ces multiples sources applicables au travail dans un ensemble cohérent au plan dogmatique, tout en étant conforme aux finalités de cette branche du droit et en phase avec la réalité du monde du travail et de l'entreprise.

Dans cette perspective, il initie des travaux résolument ouverts sur l'interdisciplinarité et ayant pour but de comprendre ces mutations du travail et de l'entreprise. Ceux-ci mènent notamment à la publication, en 2003, d'un ouvrage remarquable sur les nouvelles configurations d'entreprise. Concurrément, sur le plan normatif, il réfléchit aux interfaces qui devraient exister entre le droit du travail, les droits de la personne et le droit international. Pour Pierre Verge, ces sources ne s'opposent pas : au contraire, leurs rapports de synergie sont de nature à renforcer la vocation originelle du droit du travail. Dans la recherche de ces interfaces, Pierre Verge s'appuie abondamment sur le droit international du travail ou des droits de la personne, travail qui culmina avec la publication, en 2010, de ce qui est, à notre connaissance, le premier ouvrage canadien de langue française exposant de manière exhaustive et synthétique les incidences de la mondialisation sur le travail et l'apport des différentes sources du droit international du travail. Dans cette perspective d'une recomposition du droit du travail, il avait, dès le milieu des années 1980, mené des travaux visionnaires portant sur la protection constitutionnelle de droits jusqu'alors affirmés par le droit légiféré des rapports collectifs de travail. Ces travaux eurent une influence marquante sur l'évolution de la jurisprudence de la Cour suprême du Canada portant sur la protection constitutionnelle de la négociation collective (notamment dans l'arrêt *Health Services* rendu en 2007) et de la grève (arrêt *Saskatchewan Federation of Labour*, rendu le 30 janvier 2015). Ce dernier arrêt représente, en quelque sorte, la consécration, trente ans plus tard, de la conclusion à laquelle Pierre Verge était arrivé dans un ouvrage publié en 1985 dans lequel il déplore la protection réelle,

mais limitée, de la grève dans les lois du travail au Canada, lorsque confrontée au droit international, aux droits d'autres pays et aux différentes manifestations de la grève en dehors du cadre érigé par les lois du travail.

Au-delà de cet apport à l'affirmation et à la recomposition du droit du travail, l'héritage que nous laisse Pierre Verge tient aussi à la diversité des méthodes qu'il a pratiquées dans ses recherches. Ses travaux reposent sur une approche à la fois « interne et normative », en ce qu'elle s'intéresse aux principes constitutifs du droit du travail et à l'articulation de la pluralité de sources qui le constituent, et « externe et empirique », en ce qu'elle cherche à dégager le sens et les fonctions de ce droit dans la société et à en faire l'évaluation critique en le confrontant à la réalité de l'entreprise et du travail. Ils reposent aussi sur un recours systématique à la comparaison, angle indispensable pour cerner l'essence du droit du travail au-delà de son expression dans un système national particulier. Ces diverses méthodes sont intrinsèquement liées à la conception que Pierre Verge a du phénomène juridique. Celui-ci ne se limite pas au droit étatique, mais il englobe également la normativité privée, en particulier l'autonomie collective qui peut se manifester en dehors de toute reconnaissance par l'État. On ne s'étonne guère alors de son ouverture à l'interdisciplinarité, lui qui fût l'un des bâtisseurs du Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT). Pour Pierre Verge, le phénomène juridique se compose aussi de normes « en action » : c'est pourquoi ses travaux ont porté aussi sur les procédés par lesquels les normes émergent ou sont appliquées. Rien d'étonnant à ce qu'il ait été attentif, dès ses tout premiers articles parus dans la revue *Relations industrielles* en 1963, à la conception des droits de la direction en matière de sous-traitance dans les sentences arbitrales de griefs aux États-Unis, au Canada et au Québec, et qu'il se soit, ensuite, intéressé aux tribunaux spécialisés du travail, qui incarnaient aussi, à ses yeux, la spécificité de cette branche du droit.

Cette conception du phénomène juridique et du droit du travail, ainsi que des méthodes qui en guident l'étude et la critique, a marqué des générations d'étudiants, de chercheurs, de procureurs, de juges et de professeurs en droit et en relations industrielles, tout autant qu'elle a marqué le droit lui-même. Plusieurs distinctions obtenues par Pierre Verge témoignent de son apport exceptionnel : il a, notamment, été membre de la Société royale du Canada, récipiendaire du Prix Bora Laskin, en raison de ses contributions remarquables au droit du travail au Canada, et du Prix Gérard Tremblay du département des relations industrielles de l'Université Laval. Mais l'influence de Pierre Verge, c'est aussi celle qu'il a eue sur la diffusion de la connaissance et sur les lieux de cette diffusion, qu'il a également contribué à construire. Outre ses ouvrages et articles, il a publié plus de soixante-dix chroniques bibliographiques et recensions d'ouvrages, étrangers pour la plupart, qui ont fait de lui, dès le début de sa carrière, un « passeur » de

la réflexion qui avait cours sur le droit du travail au plan international. Ce désir de diffuser la connaissance en rendant compte avec rigueur de travaux autres que les siens témoigne de la générosité de l'homme. Plusieurs de ses chroniques et recensions, comme du reste plusieurs de ses articles, ont été réalisés pour les revues *Cahiers de droit*, dont il a été le directeur, et *Relations industrielles*, dont il a été membre du comité scientifique. En même temps que ses travaux étaient diffusés dans plusieurs autres revues importantes aux plans national et international, Pierre Verge publia régulièrement dans ces deux revues de grande qualité, contribuant ainsi à leur institutionnalisation et à leur rayonnement.

Avec son décès, c'est un grand bâtisseur qui disparaît. Mais son héritage survivra par ses écrits ainsi que par l'intermédiaire de travaux que plusieurs d'entre nous poursuivons dans son sillage.

**Guylaine Vallée**

Professeure en droit du travail  
École des Relations industrielles  
Université de Montréal

## Tribute to Pierre Verge (1936–2015)

**With the death of Pierre Verge, *Relations industrielles/Industrial Relations* has lost a highly esteemed contributor and an invaluable friend. At the request of the journal's editors, Professor Guylaine Vallée, who is thoroughly acquainted with Pierre Verge's work and worked with him, penned this tribute, outlining the contributions he made to the advancement of labour law and industrial relations in Quebec and Canada.**

It was with great sadness that we learned of the death of Pierre Verge, Emeritus Professor at the Faculty of Law, Université Laval, on February 7, 2015. Professor Verge was a true humanist, a rigorous scholar and a discreet and modest man. He leaves behind a prodigious body of work that helped to establish a degree of autonomy for labour law within the larger body of law in Quebec and Canada as well as marking its universality in scope and fundamental importance from the perspective of comparative and international law. His research, over a span of 50 years, which led to the publication of 14 books and 170 articles, both explained the developments that were taking place in this field of law and influenced that evolution.

When Pierre Verge began to publish in the early 1960s, labour laws in Canada were still largely undeveloped. In Quebec, the *Civil Code of Lower Canada* was based on a contractual view of the employment relationship and the body of law that directly protected employees, which was patchy at best, consisted of just a few laws that were limited in scope. The labour laws in place in Quebec and the other Canadian jurisdictions, which drew on the tradition of the *Wagner Act* in the United States, dealt mainly with collective labour relations. Through a meticulous examination of American and Canadian labour laws, Pierre Verge undertook a ground breaking body of work that explored the meaning, underlying principles and effects of this new field of law compared to common law. Yet he was also critical of a civil law interpretation of labour relations, particularly in the context of the debates surrounding the revision of the Quebec *Civil Code*. During this period, he co-authored a book, published in 1971, that would be widely reviewed in national and international journals and was unanimously hailed to be the first systematic study of Quebec labour law. Pierre Verge's early work thus contributed to the "affirmation" of labour law as a completely separate branch of law rather than a mere outgrowth of common law.

From the mid-1970s, the applicable law regarding labour became much more complex. It is from this time that emerge laws protecting basic human rights and freedoms and laws establishing public standards for all employees,

whether unionized or not, in addition to the state intervention that had hitherto been centred on collective labour relations. The constitutional amendments of 1982 which incorporated the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* into the *Canadian Constitution*, the coming into force of the *Civil Code* of Québec in 1994, and the proliferation of free-trade agreements involving Canada, including the many side agreements dealing with labour, profoundly changed the legal framework governing labour. At the same time, the object of labour law changed: to full-time, long-term, salaried employment for a clearly identifiable employer were added new forms of employment that no longer fit this model and were sometimes outside the territorial framework of national labour laws. Pierre Verge then turned to the plurality of standards that regulated these profoundly transformed labour relations. The “reconfiguration” of labour law, to which he devoted his considerable energy, involved seeking ways to link these multiple sources applicable to labour and to develop a coherent legal doctrine, while being consistent with both the aims of this branch of law and the realities of the firm and the world of work.

To this end, he embarked on a body of research that was resolutely open to interdisciplinarity and aimed to understand the complex changes that were taking place in labour and the firm. This led to the publication, in 2003, of an outstanding book on the new configurations of the firm. At the same time, in normative terms, he was examining the interfaces that should exist between labour law, human rights, and international law. For Pierre Verge, these sources of law were not in opposition to one another. On the contrary, he believed that the synergistic relationship between them strengthened the original vocation of labour law. In exploring these interfaces, Pierre Verge drew extensively from international labour law and human rights legislation, an effort that culminated in the publication, in 2010 of what is, to our knowledge, the first Canadian book, in French, that offered a comprehensive and integrated explanation of the impact of globalization on work and the contribution of the different sources of international labour law. Always with a focus on this reconfiguration of labour law, starting from the mid-1980s, he produced visionary work focusing on the constitutional protection of rights which had until then been affirmed only in collective labour relations legislation. This work had a profound impact on the development of the jurisprudence of the Supreme Court of Canada, notably with regard to the constitutional protection of collective bargaining (in particular, the *Health Services decision* in 2007) and the right to strike (the *Saskatchewan Federation of Labour decision* released on January 30, 2015). This most recent ruling represents the consecration of the conclusion that Pierre Verge had come to thirty years earlier in a book published in 1985. It was in this book that he deplored the limited, albeit real, protection of the right to strike in Canadian

labour laws when confronted with international law, laws in other countries and the various forms of strikes that exist outside the framework of labour laws.

Beyond this contribution to the affirmation and reconfiguration of labour law, Pierre Verge's legacy also resides in the diversity of the methods he used in his research. His research was based on an approach that was both "internal and normative" insofar as it focused on the underlying principles of labour law and the links between its many sources, and "external and empirical" insofar as it sought to bring out the meaning and functions of this law in society and to evaluate it critically by confronting the realities of the firm and of work. It was also based on systematic comparison, an indispensable approach when it comes to identifying the essence of labour law beyond its expression in any particular national system. These various methods were intrinsically linked with Pierre Verge's conception of the legal phenomenon, which, as he saw it, is not limited to state law, but also encompasses private standards, in particular, collective autonomy, which exists, irrespective of any recognition by the state. His openness to interdisciplinarity thus comes as no surprise. In fact, he was one of the founding members of the Interuniversity Research Centre on Globalization and Work (CRIMT). For Pierre Verge, the legal phenomenon also consisted of standards "in action." This is why his work also focused on the procedures through which standards emerge or are applied. It is hardly surprising then that the first articles he published in *Relations industrielles/Industrial Relations* in 1963 concerned how management rights regarding subcontracting were dealt with in grievance arbitration decisions in the United States, Canada and Quebec, and that subsequent articles examined specialized labour tribunals, which also embodied, in his view, the specific nature of this branch of law.

Pierre Verge's conception of the legal phenomenon and of labour law, and the methods that guided his examination and critical assessment of them, have influenced generations of students, researchers, prosecutors, judges and professors of law and industrial relations, while having an impact on the law itself. The many distinctions that he earned bear witness to the exceptional contribution that he made. Among these honours, he was a fellow of the Royal Society of Canada and a recipient of the Bora Laskin Award for his outstanding contribution to labour law in Canada, as well as the Gérard Tremblay Award of the Industrial Relations Department at Université Laval. However, his influence did not end there. He also had an impact on the dissemination of knowledge and the vehicles for this dissemination, which he helped to construct. Aside from his books and articles, he also published more than 70 bibliographical commentaries and book reviews, mainly of foreign books, which made him, from the very start of his career, an international broker of ideas on labour law. This desire to share knowledge by rigorously reporting on the work of others testifies to his great



generosity. Many of his commentaries and reviews, as well as his articles, were written for the legal journal *Cahiers de droit* of which he served as Editor, and *Relations industrielles/Industrial Relations*, for which he was a member of the scientific committee. While his work was also disseminated in several other major national and international journals, Pierre Verge regularly published in these two high quality scholarly journals, thus contributing to their institutionalization and their visibility and impact.

With the death of Pierre Verge, we have lost an important founder in the field, but his legacy will live on through his writings and through the endeavours of many of us who are following in his footsteps.

**Guylaine Vallée**

Professor of Labour Law  
School of Industrial Relations  
Université de Montréal